

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

La réservation ne devient effective qu'après réception du contrat de réservation dûment rempli et signé et de l'acompte, et après accord de la direction. Une confirmation de réservation écrite vous est alors adressée.

### **Locatif**

Pour la location d'un mobile-home ou d'un habitat toilé, un versement correspondant à 30 % du montant de la location est demandé à titre d'acompte + les frais de dossier (22 € en haute saison, 10 € en moyenne et basse saison).

Au début de votre séjour, les cautions suivantes vous seront demandées :

- une caution de 200€ incluant le bris ou la perte du matériel mis à votre disposition, le respect du règlement intérieur (notamment comportement nuisances sonores...). Elle vous sera restituée en fin de séjour, déduction faite éventuellement du coût du matériel manquant ou détérioré et des nuisances causées.
- une caution de 50€ pour couvrir les frais éventuels de ménage en cas de restitution d'un mobile home malpropre.

♣En haute saison, la location à la semaine d'un mobile home ou d'un habitat toilé part du samedi 16h au samedi suivant 10h au plus tard.

Hors haute saison, le locatif est disponible :

- pour le week-end à partir du vendredi 18h au dimanche 18h au plus tard.
- pour un court séjour (minimum 2 nuitées pour le mobile home) à partir de 16h le 1<sup>er</sup> jour, jusqu'à 10h le jour du départ.

### **Emplacement Nu**

Pour la location d'un emplacement nu, un versement de 30 % du montant de la location est demandé à titre d'acompte + les frais de dossier (16 € en haute saison).

Une caution de 100€ vous sera demandée au début de votre séjour. Cette caution inclut la propreté de l'emplacement lors de votre départ, le respect du règlement intérieur (notamment comportement nuisances sonores...).

La location d'un emplacement se fait de 12h à 12h le jour suivant. Toute journée commencée, même non réservée, est due.

Pour la location saisonnière du 1er mai au 30 septembre, le paiement est divisé en deux parties : 50% à l'arrivée, 50% au 30 juin.

### **Séjour**

Le solde du séjour est payable à l'arrivée.

- La location d'un emplacement nu ou mobile-home est prévue pour 6 personnes maximum, la location d'un habitat toilé pour 5 personnes maximum. Les noms de ces personnes doivent être impérativement indiqués sur le formulaire de réservation ou à l'accueil du camping au plus tard le jour de l'arrivée avant l'installation. La réservation ou le contrat de location ne peuvent en aucun cas être cédés à un tiers, sauf autorisation préalable de la direction.
- Un seul véhicule par emplacement est autorisé. Une carte magnétique vous sera mise à disposition contre une caution de 40€. Cette caution vous sera rendue dès restitution de la carte. Les véhicules supplémentaires doivent être garés sur le parking extérieur et ne peuvent pas pénétrer sur le camping sauf autorisation préalable de la direction.
- En fin de séjour, les installations doivent être restituées en parfait état de propreté. Dans le cas contraire la caution pourra être tout ou partiellement retenue.
- Pour tout séjour d'un mineur non accompagné de ses parents, une autorisation parentale écrite est exigée.
- Les chiens et les chats sont admis sous réserve d'être tenus en laisse et de respecter les règles d'hygiène élémentaires. Une redevance par jour et le certificat de vaccination antirabique en cours de validité sont exigés.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. En l'absence de notification écrite pour différer l'arrivée, le mobile home ou l'emplacement devient disponible 24 heures après l'arrivée prévue, le règlement intégral du séjour réservé restant dû.

Vous autorisez expressément et sans contrepartie Le Val Fleuri à utiliser sur tout support, pour ses besoins publicitaires, les photos de vous ou des personnes vous accompagnant qui pourraient être prises au cours de votre séjour

### **Annulation**

Aucune assurance annulation n'est comprise dans le prix de location. Il vous est recommandé d'en souscrire une.

La *carte FFCC Multi avantages* vous propose de bénéficier d'une assurance spécifiquement conçue pour toute la famille, et ce pour l'année. Si vous souhaitez y souscrire, il vous suffit de nous demander ou de télécharger depuis notre site le coupon d'adhésion et de l'adresser à la FFCC.

Dans le cas où vous ne souscrivez aucune assurance, en cas d'annulation de votre réservation plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée l'acompte de 30% du montant du séjour et les frais de dossier ne seront pas remboursés. En cas d'annulation moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, le montant total de la réservation, ainsi que les frais de dossier, sont dus.

### **Responsabilité**

La responsabilité du camping n'est pas engagée en cas de perte, vol ou dommage de toute nature, pendant ou suite à un séjour. Pour votre garantie personnelle, il vous appartient de souscrire une assurance spécifique garantissant les risques encourus et incluant la responsabilité civile. Les enfants restent sous la responsabilité des parents.

Les clients responsables de nuisances ou de non observation du règlement intérieur pourront faire l'objet d'une expulsion, sans dédommagement ni remboursement d'aucune sorte.